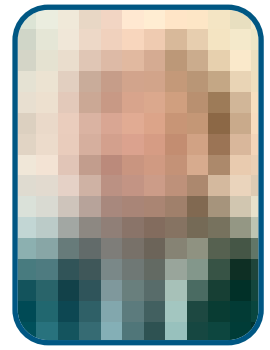


Pascal Heymes • pascal.heymes@wanadoo.fr

La réforme de la TP a bon dos



La réforme de la TP a parfois bon dos. Ceux qui mettent sur le compte de son plafonnement les difficultés financières auxquelles les agglomérations vont être confrontées n'ont, soit pas tout à fait compris le fonctionnement et les conséquences de cette réforme, soit utilisent l'argument d'une réforme unanimement décriée par les élus pour lui prêter des effets qu'elle n'aura pas. On a bien vu, lors du Congrès de l'ADCF à Deauville, que la plupart des élus utilisaient des arguments erronés pour critiquer cette réforme. Celle-ci n'affectera, en effet, que les groupements qui auront décidé d'augmenter leur TP, et encore, ils ne seront pénalisés que sur la part de la TP supplémentaire, issue de l'augmentation des taux. La

CE N'EST PAS LA REFORME DE LA TP QUI SUSCITE LE DEBAT, C'EST BIEN LA STAGNATION DE L'EVOLUTION DES BASES

part de TP augmentant du fait du dynamisme des bases n'en souffrira pas. Certes une partie de la TP sera prélevée, mais uniquement sur la part issue de l'augmentation du taux.

Des compétences lourdes financièrement

Beaucoup de communautés sont arrivées, ces dernières années, à des contraintes financières fortes, parce qu'elles ont exercé des compétences lourdes financièrement et financé de nombreux projets et investissements. Il est donc vrai que leurs marges de manœuvre se sont rétrécies : même si le plafonnement de la TP n'avait pas été instauré, bon nombre d'entre elles auraient, de toute façon, dû se pencher sur la fiscalité mixte. Le fameux effet de ciseau est très largement lié à un rythme d'évolution des dépenses, devenu supérieur à l'évolution des recettes.

La fiscalité mixte risque de se généraliser

Ce n'est pas la réforme de la TP qui suscite le débat sur la fiscalité mixte, c'est bien la stagnation de l'évolution des bases. Je dirais même, que si l'on en est à un stade où l'on se dit que la mise en place généralisée de la fiscalité mixte est inéluctable, c'est parce que les bases de TP reposent sur la seule composante des immobilisations. Or, les immobilisations sont beaucoup plus facilement manipulables par les entreprises que ne l'était la composante salaire. Effet à retardement : trois ans après, la suppression totale de la part salaire conduit à une perte importante de dynamique de l'évolution et de stabilité des bases, au moment même où les EPCI ont d'importants services et équipements à financer. On ne peut mettre en face qu'une composante immobilisation de l'assiette fiscale, très irrégulière, peu contrôlable par les collectivités. C'est aussi pour cela que la fiscalité mixte risque de se généraliser.

La réforme de la TP offre à la plupart des villes une occasion en or de justifier la mise en place de la fiscalité mixte, alors que la raison plus profonde remonte à la suppression de la part salaire. Elle a bon dos. ■